



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-29

Nature de l'acte :  
3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Conseillers municipaux  
En exercice : 10  
Présents : 09  
Votants : 10

Le 19/12/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 11/12/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents** : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration** : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal)

**Absente excusée** : FISCHER Julie

**Secrétaire de séance** : DROMARD Jean-Marie

#### 01 – ECHANGE DE TERRAINS ROUTE DU BAS

Parcelles en faveur de la commune : H225, H222, H228, H230, H237, H234

Parcelles cédées par la commune : H239, H240

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'un échange de terrains entre Monsieur et Madame BOULOY et Madame SCHIFFERS Jacqueline, un document d'arpentage a été réalisé par Monsieur OLMI Pascal, géomètre.

Le document révélait que l'emplacement de la route communale traversant ces parcelles ne reflétait pas la réalité du terrain.

Les trois parties : Mairie représentée par son maire, Monsieur et Madame BOULOY, Madame SCHIFFERS ont toutes été d'accord pour reconnaître la mauvaise retranscription de la réalité sur le cadastre. La route communale existe depuis de longues années et a toujours été située au même endroit.

Considérant le document d'arpentage réalisé par Monsieur OLMI délimitant les zones à échanger.

Considérant qu'il convient de réaliser cet échange multilatéral de la façon suivante :

Madame SCHIFFERS Jacqueline née GUILLERMET cédera :

A la commune de BELLEYDOUX : les parcelles H 225 (02a93ca), H 222 (02a16ca), H 228 (29ca), H 230 (05a13ca) et H 237 (03a56ca).

A Monsieur et Madame BOULOY : la parcelle H 224 (12a44ca).

Elle conservera la propriété des parcelles : H 223 (60a30ca), H 226 (02a62ca), H 227 (20a95ca), H 221 (08a41ca), H 229 (72a58ca), H 231 (07a69ca), H 236 (06a58ca) et H 238 (51a29ca).

La commune de BELLEYDOUX cédera à Madame SCHIFFERS Jacqueline les parcelles H 239 (05a15ca) et H 240 (07a18ca) issues du domaine public.

Monsieur et Madame Mickaël BOULOY céderont :

A Madame Jacqueline SCHIFFERS : les parcelles H 232 (06a04ca) et H 235 (04a28ca).

A la commune de BELLEYDOUX : la parcelle H 234 (04a24ca).

Ils conserveront la propriété de la parcelle H 233 (12a55ca).

L'échange aura lieu sans soulte.

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- D'accepter l'échange multilatéral comme désigné ci-dessus sans soulte et sans déclassement de la voirie considérant que celle-ci reste en place et qu'il ne s'agit que de corriger une erreur de retranscription sur le cadastre.
- Que les frais inhérents à cet échange seront répartis entre les parties.
- De mandater l'Etude ACTES & CONSEILS NOTAIRES NANTUA LAC pour l'élaboration de l'acte et tous documents afférents à cet échange
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 21/12/2023
- Affichée le 21/12/2023
- Certifiée exécutoire le 21/12/2023

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

## Acte à classer

**DEL2023-29**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-21T16-31-43.00 ( MI249921839 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20231219-DEL2023-29-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ECHANGE DE TERRAINS ROUTE DU BAS

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-29-échange de terrains route du bas.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 16:31

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 21/12/23 à 16:31

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 16:38

